Année scolaire 2022-2023

Résumé des normes et modalités en évaluation des apprentissages

DOCUMENT POUR LES PARENTS

1ère année du 2e cycle (secondaire 3)

Les informations contenues dans ce document vous aideront à suivre le travail scolaire de votre jeune et à comprendre ses résultats au bulletin. Dans toutes les disciplines, l'enseignement s'articule autour des programmes de formation et des progressions des apprentissages et l'évaluation se fait à l'aide des différents moyens précisés par les cadres d'évaluation des apprentissages – modèle révisé et par l'équipe d'enseignants. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur les apprentissages que votre adolescent aura faits.

Travaux non remis et plagiat

Travaux non remis

Afin de bien évaluer l'état du développement des compétences des élèves, l'enseignant doit pouvoir s'appuyer sur des traces. Ainsi, l'élève doit remettre ses travaux aux fins d'évaluation et de communication des résultats aux moments requis.

- *Ainsi, suite aux interventions (communication avec les parents et offre de reprise de compléter les travaux/évaluations) auprès de l'élève qui ne remet pas, en partie ou en totalité ses travaux/évaluations, le résultat de la compétence évaluée tiendra compte des travaux non remis et qui ont reçu la note de « 0 ».*

Plagiat

- Lorsqu'un élève est surpris en situation de plagiat, qu'il s'agisse de la personne qui copie ou de celle qui donne volontairement ses réponses, le travail ou l'examen est immédiatement saisi par l'enseignant. La note zéro (0 %) est alors attribuée à ce travail ou à l'examen.

- *En cas de plagiat, l'école attribue la note « 0 » au travail ou à l'évaluation et en informe les parents. Le commentaire « Plagiat » sera indiqué dans le Portail. Selon des modalités déterminées par l'enseignant, une reprise sera offerte à l'élève. Lors de cette reprise, une note maximale de 60% sera attribuée au travail ou à l'examen. Un élève absent à la reprise aura définitivement la note zéro (0%) attribuée à ce travail ou à l'examen.*

ÉCOLE FERNAND-SEGUIN

RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE
RELATIVEMENT À LA NATURE ET À LA PÉRIODE DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1ère année du 2e cycle (secondaire 3) **Année scolaire : 2022-2023**	
	Principales évaluations
Français, langue d' enseignement	La lecture sera évaluée à chaque étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : questionnaires, comptes rendus critiques, production orale pour présenter l'œuvre. L'écriture sera évaluée à chaque étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : plusieurs courtes situations d'écriture variées et une d'envergure pour chaque étape. La communication orale sera évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été : présentations et échanges en grand groupe ou en groupes restreints, pouvant prendre la forme de débats ou d'exposés oraux.
Anglais, langue seconde	L'écriture sera évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : plusieurs situations d'écriture variées par étape, permettant de vérifier, notamment, la maîtrise du vocabulaire et les règles de grammaire, seront faites sur une base régulière. La compréhension des textes lus et entendus sera évaluée à la 1re et à la 3e étape. Lecture ou écoute de textes et questions de compréhension (sur une base régulière). La communication orale sera évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : observations des interactions entre élèves et avec l'enseignant sur une base régulière et présentations orales.
Mathématique	L'utilisation du raisonnement mathématique sera évaluée à plusieurs reprises, et ce, à chacune des étapes de l'année scolaire. L'utilisation régulière de vérifications de connaissances, de situations d'apprentissage et d'évaluations, témoignera de la mobilisation des connaissances chez l'étudiant. La résolution de situations problèmes sera évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour ce faire, il y aura plusieurs situations problèmes à résoudre durant l'année.
Science et technologie	Le cours de science et technologie comporte deux volets : le volet pratique et le volet théorique. Le volet pratique en science et technologie sera évalué par des laboratoires, des rapports de laboratoires et divers projets en lien avec la matière. Le volet théorique sera évalué à chaque étape par l'entremise de diverses évaluations (examens, quiz, etc.) Ces évaluations seront faites sur une base régulière et elles permettront de vérifier à la fois la mobilisation et l'acquisition des connaissances scientifiques et technologiques.
Histoire et éducation à la citoyenneté	*L'histoire et l'éducation à la citoyenneté* sera évaluée à chaque étape. L'étude de diverses réalités humaines sera au programme : peuples autochtones, tentative de colonisation, installation permanente, changement d'empire, etc. Pour évaluer l'acquisition et la mobilisation des connaissances des élèves, plusieurs situations d'apprentissage, des projets et des évaluations seront vécus tout au long de l'année.
Arts plastiques	Les arts plastiques seront évalués à chaque étape. Des créations autant plastiques que médiatiques et un carnet de traces seront évalués sur une base régulière, tout au long de l'année scolaire. L'appréciation d'œuvres sera évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : productions d'œuvres en deux ou trois dimensions, production orale et rédaction de comptes rendus critiques observations.
Art dramatique	L'art dramatique sera évalué à chaque étape. L'interprétation de séquences dramatiques ainsi que l'invention de séquences dramatiques seront évaluées à chaque étape. Toutefois, l'appréciation d'œuvres et de réalisations dramatiques sera développée toute l'année, mais seulement évaluée à la 2e et à la 3e étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : exercices dirigés, situations d'apprentissage et évaluation, projets de création collective, projets d'interprétation et d'adaptation d'extraits d'œuvres, analyse d'œuvres et comptes rendus critiques d'observations, autoévaluations.

Projet personnel d' orientation	Le projet personnel d'orientation sera évalué à chaque étape. Ce programme place l'élève au centre de l'action, en l'amenant à explorer plusieurs secteurs d'intérêt et à éprouver ses choix par de nombreuses expérimentations. Il lui offre l'occasion de poursuivre la construction de son identité personnelle et professionnelle à travers deux compétences disciplinaires : « Réaliser une démarche exploratoire d'orientation » et « Se situer au regard de son orientation scolaire et professionnelle ».
Éducation physique et à la santé	L'éducation physique sera évaluée à chaque étape. Pour l'évaluation de l'agir, de l'interagir et la pratique de saines habitudes de vie, les moyens suivants ont été retenus : autoévaluation de l'éthique sportive, évaluations techniques, parcours sportifs.
Informatique	L'informatique, groupe 330, sera évaluée à partir de travaux et d'examens à chacune des trois étapes.

Commentaires sur les apprentissages
Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires sur le développement pédagogique et comportemental de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, résultats déposés sur le portail Mozaïk, courriel, plateforme de communication, etc.

Autre compétence
À l'étape 3, la compétence suivante fera aussi l'objet d'un commentaire inscrit dans le bulletin : *Organiser son travail*.

Précision
Si en cours d'année des changements importants sont apportés à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Selon la loi sur l'instruction publique, seul l'enseignant a la responsabilité d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des apprentissages des élèves.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez au plus tardle 15 octobre une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Premier bulletin	Le premier bulletin sera déposé sur le portail le 17 novembre 2022. Ce bulletin couvrira la période du 31 aout au 10 novembre 2022 et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Les rencontres de parents auront lieu les 17 novembre (en soirée) et 18 novembre (en après-midi).
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera déposé sur le portail le 16 février 2023. Ce bulletin couvrira la période du 14 novembre 2022 au 9 février 2023 et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Une rencontre de parents aura lieu le 16 février en soirée.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera déposé sur le portail à la fin de juin 2023. Il couvrira la période s'échelonnant du 13 février 2023 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année.